

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 548

présenté par
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE 3 BIS A

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À l'article L. 1125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les mots : « aux troisièmes et dernier alinéas », sont remplacés par les mots : « au dernier alinéa » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination